

MINISTÈRE de L'INTÉRIEUR

POLICE NATIONALE

CAMP DE NOMADES  
de SALIERS (Camargue)

Saliers le 10 décembre 1948

Le Commandant du Camp de Saliers,

à  
Monsieur le P R E F E T  
Inspecteur Général des Camps  
et Centres d'Internement du  
Territoire, rue de la LAURE,  
Hotel Patrunot,  
V I C H Y

S/c de Monsieur; l'Intendant de Police

OBJET : Ecole pour le Camp de Saliers.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu ce matin la visite de Monsieur l'Inspecteur Primaire.

Celui-ci a visité la future école et a soulevé des objections.

Il trouve que l'installation n'est pas assez élégante: je lui ai fait remarquer que je m'en contentais.

Il trouve en outre la salle d'études trop petite. Elle peut contenir 40 personnes.

Le nombre d'enfants de 6 à 14 ans destinés à recevoir de l'instruction est de 121.

En tenant compte des enfants des familles dont la libération est demandée, il tombe à 90.

Ce chiffre est, du reste, un maximum.

En effet, parmi les familles venant de Rivesaltes, quelques unes, Alsaciennes et non nomades seront vraisemblablement proposées pour la libération.

Le problème semble donc pouvoir être facilement résolu de la façon suivante : UN instituteur, Un cours du matin, UN cours du soir.

Copie à Monsieur  
ZATTARRA, en information



*[Handwritten signature]*